

Lettre d'actualité

#21

Le mot du Président



Cette lettre d'actualité du SDE65 illustre sa volonté d'innovation en matière d'éclairage public, de partenariat avec les investisseurs de la SEML Ha-Py Énergies et de prospective avec la proposition de mise en œuvre de la compétence optionnelle distribution du gaz.

Reflète des territoires, l'éclairage public se veut aujourd'hui présent partout où il est nécessaire, sobre en énergie, respectueux du ciel nocturne, et « intelligent ».

Le SDE65 poursuit donc résolument son programme de rénovation du parc d'équipements routiers, tout en proposant également un programme pour les lampadaires fonctionnels qui embellissent les rues de nos villes et nos villages.

Côté énergies renouvelables, la SEML Ha-Py Énergies poursuit sa croissance grâce à l'élargissement de son capital permis par ses quatre investisseurs publics et privés.

Elle se prépare, aussi, à mener des réalisations dans d'autres domaines que le photovoltaïque, tel que le bois-énergie.

Enfin, le SDE65 propose aux 78 communes dotées d'un réseau de distribution de gaz de lui transférer cette compétence optionnelle. Soutenu par GRDF, ce transfert permettrait

aux Hautes-Pyrénées de disposer d'une autorité organisatrice départementale en capacité de répondre aux enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, le SDE65 conforte son rôle au service des collectivités et des territoires des Hautes-Pyrénées.

Patrick Vignes, Président du SDE65



EN PROJET

LANCEMENT DU PROGRAMME « TÊTE EN LED 3 »

Après la réussite des programmes Tête en LED 1 et 2 ayant permis le remplacement de 17 000 lampes énergivores du réseau routier par des appareils à LED programmables, un troisième volet va être lancé pour remplacer les luminaires de style éclairant les rues (6 000 lanternes sur 195 communes). Le Conseil Syndical sera invité à se prononcer sur la reconduction d'une avance remboursable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, avance remboursée ensuite par les communes concernées grâce aux économies d'énergie réalisées (dispositif « intracting »).

LANCEMENT DU PROGRAMME « ÉRADICATION DES LUMINAIRES BOULES »

Depuis le 1er janvier 2025, aucune installation d'éclairage public ne doit être dirigée vers le haut, afin de préserver la qualité du ciel nocturne. Dans les Hautes-Pyrénées, 637 « luminaires boules » doivent donc être remplacés sur 66 communes, qui seront invitées à s'associer au programme.

RECYC'LED, POUR UNE SECONDE VIE DES LUMINAIRES

Après les programmes d'éradication des anciens luminaires routiers, le SDE65 va recycler les équipements supports encore en bon état, robustes et fiables, et les convertir en LED. En assurant ensuite la pose en régie, le syndicat permettra des économies financières aux communes, qui bénéficieront d'un tarif forfaitaire intéressant de 350 € par point lumineux.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ RÉVÉO

Dans le cadre du marché Révéo (abonnement au service de recharge de véhicules électriques) reconduit avec Bouygues Énergies & Services, la supervision des installations sera désormais assurée par le SDE65. Le syndicat a fait le choix d'un logiciel de supervision à distance développé par Load Stations, une start-up occitane.



EN BREF

RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À LAMARQUE-PONTACQ

Le SDE65 réalise actuellement une centrale photovoltaïque d'une puissance de 81 kWc sur le toit de la salle polyvalente de Lamarque-Pontacq. Les travaux sont confiés à l'entreprise SPE basée à Vic-en-Bigorre.

LE SDE65 LEUR SOUHAITE LA BIENVENUE

- Florance Armary en qualité de directrice adjointe
- Paul Angebault, ingénieur, en qualité de responsable du service Transition énergétique en remplacement de Florence Armary
- Matthieu Rossello, en qualité de responsable maintenance éclairage public

La SEML Ha-Py Énergies : une jeune société en croissance rapide

Créée en mars 2020, la société anonyme d'économie mixte locale Ha-Py Énergies a connu une croissance rapide. L'élargissement de son capital va lui permettre de financer de nombreux projets et d'investir de nouveaux champs d'activité.

LE SDE65 ET LA SEML HA-PY ÉNERGIES, DEUX OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Le SDE65 réalise les projets photovoltaïques inférieurs à 100 kW (15 installations à ce jour), et la SEML Ha-Py Énergies des installations supérieures (10 installations en service).



UN CAPITAL OUVERT À DE NOUVEAUX PARTENAIRES

A sa création en 2020, la SEML Ha-Py Énergies était dotée d'un capital social de 1,1 M€ apporté par deux actionnaires : le SDE65 (82 %) et Capgen (18 %).

En 2021, l'intégration du Département des Hautes-Pyrénées a permis de porter le capital à 2 M€ (SDE65 60 %, Département 25 %, Capgen 15 %).

En 2022, l'élargissement à la Caisse des Dépôts et Consignations a permis d'augmenter le capital à hauteur de 4,27 M€ (SDE65 58,5 %, Département 23,5 %, Capgen + Caisse des Dépôts 18 %).

En 2025, les quatre actionnaires augmenteront leur participation au capital pour un montant total de 4,5 M€, en conservant les proportions de 82 % d'investissements publics (SDE65 et Département) et de 18 % de fonds privés (Capgen et Caisse des Dépôts).

UNE JEUNE SOCIÉTÉ DÉJÀ MÈRE

La SEML Ha-Py Énergies dispose d'une filiale (SEML majoritaire) et de sept prises de participation dans des sociétés réalisant des installations de production d'énergies renouvelables. La création d'une nouvelle société fille de production de chaleur issue de plaquettes forestières est envisagée.

Par ailleurs, la SEML ambitionne de diversifier son activité en l'étendant aux projets de méthanisation, dans le secteur agricole notamment.

Révision des statuts du SDE65

Les communes ont été invitées à délibérer sur deux évolutions des statuts du SDE65 pour :

- Permettre au syndicat d'intervenir au bénéfice de tiers publics ou privés autres que les communes adhérentes
- Préciser le cadre de la compétence éclairage public

La réponse des communes est attendue pour fin juin, une absence de délibération valant accord.

Motion de soutien à l'électrification rurale

La loi de finances 2025 intègre une réforme des modalités de financement des aides à l'électrification rurale, qui pourraient désormais évoluer chaque année. Or, cette incertitude pourrait affaiblir la capacité des syndicats à gérer et financer les travaux nécessaires pour maintenir des réseaux électriques performants en milieu rural. L'ensemble des syndicats d'énergie a donc rédigé une motion demandant à l'État de s'engager sur la pérennité des financements nécessaires. Le texte a été adressé aux communes en les invitant à prendre une délibération concordante.



Mise en œuvre de la compétence optionnelle distribution du gaz

Depuis 2014, le SDE65 peut assurer la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz pour les 78 communes disposant d'un réseau de distribution. Face aux enjeux de transition énergétique et de production de gaz d'origine renouvelable, GRDF souhaite voir les Hautes-Pyrénées développer une stratégie en soutien du gaz renouvelable et de sa distribution, avec un transfert de la compétence au SDE65.

UN TERRITOIRE PROPICE AU GAZ RENOUVELABLE

Aujourd'hui, 78 communes des Hautes-Pyrénées sont desservies en gaz, pour plus de 46 200 clients et 700 GWh délivrés. La méthanisation avec injection sur réseau est en forte progression, avec 75 GWh produits annuellement et cinq projets en développement. Le gisement potentiel à l'horizon de 2030 serait de 292 GWh, selon une étude ADEME.

UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

La mise en place d'une autorité organisatrice départementale répond à trois enjeux territoriaux : contribution à la transition énergétique du territoire, sécurité et qualité de la desserte gazière, accompagnement des projets de méthanisation.

Elle permettrait en outre aux communes de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée. Par ailleurs, il serait possible de développer et d'exploiter le réseau public de distribution avec une approche supra communale et multi énergies.

Enfin, le SDE65 pourrait disposer d'une vision globale et complémentaire des trois réseaux d'énergie (électricité, chaleur, gaz) tout en accompagnant le développement d'une politique volontariste et cohérente de transition énergétique s'intéressant à tous les usages et tous les secteurs énergétiques.

UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE SUR LA BASE DU GROUPEMENT DES CONTRATS ET D'UN CAHIER DES CHARGES ACTUALISÉ

En cas de transfert de la compétence, les recettes actuelles des communes seraient maintenues : elles continueront à bénéficier de la RODP, et le SDE65 leur reversera chaque année une part de la RI à sa valeur au moment du transfert.

Les contacts directs entre GRDF et les communes seront maintenus pour la gestion des questions courantes d'échelle communale, et des réunions annuelles par secteur permettront de restituer la situation du réseau.

Pour sa part, le SDE65 assurera le contrôle de concession, le développement d'une vision stratégique coordonnée des réseaux d'énergie, l'accompagnement des projets supra communaux en lien notamment avec la méthanisation et la sécurisation. Le syndicat recrutera un agent dédié à cette nouvelle mission.

Une fois le transfert de compétence réalisé, GRDF proposera la mise en place d'un regroupement des contrats communaux au sein d'un même contrat pivot, tel que celui validé par la FNCCR.

Calendrier de mise en place



- **AVRIL/MAI 2025** : proposition aux communes de prendre une délibération de transfert de la compétence
- **JUIN/JUILLET** : communication de GRDF après des communes
- **AOÛT** : réception des délibérations des communes
- **OCTOBRE** : décision du Comité Syndical du SDE65
- **2026** : prise en charge de la compétence et mise en place d'un nouveau contrat de concession avec réévaluation de la redevance.

Si les communes se prononcent majoritairement pour un transfert de la compétence, celle-ci pourrait évoluer en compétence obligatoire avec modification des statuts du syndicat.



Blandine Valentian, présidente du COS



« Un jour, j'irai à New York avec vous... »

Blandine Valentian, comptable au SDE65, est la présidente du comité d'action sociale du syndicat, le COS. Une mission qui lui demande du temps et de l'engagement, mais lui apporte aussi une bouffée d'oxygène...

PRÉSIDENTE DU COS : HASARD OU VOCATION ?

Vocation ! J'ai toujours été attirée par l'action sociale, le fait d'apporter du bien-être. Je suis présidente de l'association depuis plus de 10 ans, et ce rôle me correspond tout à fait. J'ai même été à l'origine de la création du comité, en proposant de créer un COS au sein du syndicat plutôt que d'adhérer à un comité d'entreprise national.

QUEL EST LE RÔLE D'UN COS ? ET COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le COS est une association loi 1901, avec un bureau élu, une présidente, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et des membres. Son objectif est de proposer aux adhérents des activités extraprofessionnelles à des prix intéressants. Le COS du SDE65 compte plus de 40 adhérents, chacun versant une cotisation annuelle de 10 €. L'association perçoit également une subvention du syndicat, ce qui lui permet de proposer des prix réduits chez des partenaires pour bénéficier d'activités de loisirs, de sport...

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DU COS EN 2025 ?

Le COS propose depuis 1 an un cours de yoga Pilates un midi par semaine. Cette activité permet de travailler la souplesse et la posture. Accessible à tout âge et toute condition physique, elle contribue au bien-être au travail. Fin mai/début juin, nous avons programmé un séjour à Barcelone pour aller assister au grand prix automobile de FI. Nous serons une trentaine à faire le voyage.

COMMENT SÉLECTIONNEZ-VOUS LES ACTIVITÉS PROPOSÉES ?

C'est cela qui demande du temps : je cherche, je contacte des prestataires, je négocie des tarifs avec eux... Je serai présente le 20 mai au premier salon des comités d'entreprises organisé dans les Hautes-Pyrénées. J'en reviendrai peut-être avec de nouvelles idées !

UN SOUVENIR MARQUANT DE L'UN DES VOYAGES ? ET UN SOUHAIT ?

Mon souvenir le plus marquant est la visite du Sénat, il y a quelques années, avec François Fortassin, sénateur et ancien président du syndicat. Et mon rêve : organiser un voyage du COS pour emmener les agents du SDE65 visiter New York !



AGENDA

5 JUIN

Stand du SDE65 au salon des Maires des Hautes-Pyrénées

6 JUIN

Inauguration des travaux d'enfouissement de réseaux à Bernac-Debat

7 JUIN

Montée du Géant au Tourmalet en vélo à assistance électrique

11 JUIN

Remise du compte-rendu d'activité par le concessionnaire Enedis

25 JUIN

Conseil d'administration de la SEML Ha-Py Énergies votant l'augmentation du capital et la prise de participation de sociétés

25 JUIN ET
10 SEPT.

Réunions du Bureau du syndicat

3 OCT.

Conseil Syndical



RETOUR SUR...

10 AVRIL

Réception, au Pic du Midi de Bigorre, d'une quarantaine de représentants élus et techniciens du syndicat d'énergie du Tarn, pour des échanges sur la RICE du Pic du Midi, l'éclairage public...



17 AVRIL

Inauguration de la centrale photovoltaïque d'Agos-Vidalos réalisée par HaPyCoop, société fille de la SEML Ha-Py Énergies.



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DES HAUTES-PYRÉNÉES**
20 Avenue Fould, 65000 TARBES
Tél. 05 62 93 20 06
www.sde-65.com

SDE65 - 20, avenue Fould - BP 914 - 65009 TARBES Cedex
Date de publication : Juin 2025 - Prix de vente : gratuit
Responsable de publication : Bruno Rouch
Rédaction : Valérie Médaille, communication, conseil, formation
Design graphique : agence So'Happy - Crédit photos : SDE65
Diffusion : 1.200 exemplaires
Dépôt légal : à parution - ISSN : 2428-4483



Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.